

Déclarations et Discours

Nº 85/4

MESURES EN VUE DE PRÉVENIR LE TERRORISME AÉRIEN

Notes pour une allocution adressée à l'Organisation de l'aviation civile internationale par M. Donald F. Mazankowski, ministre des Transports, à Montréal, le 27 juin 1985

De nombreuses raisons ont permis la création de l'Organisation de l'aviation civile international (OACI), il y a plus de 41 ans, et elles nous réunissent ici aujourd'hui.

En effet, les fondateurs de l'OACI avaient reconnu l'importance de l'aviation civile dans la sauvegarde de la paix mondiale, dans le préambule de la Convention de Chicago : « L'aviation civile internationale pourra contribuer grandement à établir et à cimenter l'amitié et la bonne entente entre les pays et les peuples de notre planète, mais, utilisée à mauvais escient, elle peut compromettre la sécurité. »

C'est le cas qui nous accable aujourd'hui. Nous pleurons en effet la mort de 329 passagers et membres d'équipage (dont la plupart sont des Canadiens) survenue dimanche dernier et due apparemment à une explosion à bord du vol 182 d'Air India en provenance de Toronto et Montréal. Par ailleurs, des citoyens japonais ont péri, ou ont subi des blessures, le même jour lorsqu'une bombe qui se trouvait dans les bagages du vol 003 de CP Air a explosé à l'aéroport international de Narita. Et comment ne pas nous souvenir également de la récente tragédie qui s'est produite à Francfort. À l'instar des autres pays, nous prions le ciel afin que le conflit causé par la prise des otages à Beyrouth soit résolu sans aucune autre effusion de sang.

Le Canada a toujours dénoncé avec véhémence le fléau du terrorisme. Le Premier ministre déclarait cette semaine : « Nous ne pouvons douter de la réalité du terrorisme. Au nom du terrorisme international, les lâches commettent l'un des actes les plus répréhensibles qui soient et prennent des innocents comme otages, les tuent ou les blessent gravement. »

Au cours des jours suivant les tragédies qui ont frappé Air India et CP Air, plusieurs experts de l'OACI et de l'aviation internationale ont déclaré que les aéroports du Canada jouissent de mesures de sécurité parmi les plus efficaces au monde. Ils ont certes tracé là un tableau flatteur de la situation, mais n'oublions pas que les deux drames de ces derniers jours ont causé la mort de 331 personnes. Depuis lors, le gouvernement du Canada a renforcé ses mesures de sécurité.

Le Premier ministre a ordonné à notre comité de sécurité et de renseignements de se pencher sur tous les aspects de la sécurité des aéroports et des compagnies aériennes. Le comité devra dans les plus brefs délais recommander des améliorations à apporter à notre système de sécurité pour éviter que de telles tragédies ne se reproduisent. Notre gouvernement communiquera, par l'intermédiaire de l'OACI, les constatations et les recommandations du comité aux responsables de la sécurité de l'aviation internationale.